



# **LE MOUVEMENT BURKINABE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES (M.B.D.H.P.)**

3+

- 
- Membre de la FIDH
  - Membre observateur auprès de la Commission Africaine des droits de l'Homme et des peuples
  - Membre de l'Union Inter-africaine des Droits de l'Homme
  - Affilié à la Commission Internationale des Juristes (GENEVE)

01 BP 2055, OUAGADOUGOU 01

Tél. : (226) 25 35 57 71

E-mail : [mbdhp@cenatrin.bf](mailto:mbdhp@cenatrin.bf)

## **DECLARATION DU MOUVEMENT BURKINABE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES A LA 58<sup>ème</sup> SESSION ORDINAIRE DE LA COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES**

*(06 au 20 avril 2016 à Banjul - Gambie)*

Excellence madame la Présidente de la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples (CADHP),  
Honorables commissaires,  
Chers participants et participantes,  
Mesdames et messieurs,

La 58<sup>ème</sup> session de la CADHP se tient dans un contexte marqué par diverses violations des droits humains sur le continent principalement en raison du déficit de gouvernance démocratique et de la situation de sous-développement de la plupart des pays du continent.

Au Burkina Faso, la situation reste marquée par la réalisation d'importants progrès dans l'éveil de la conscience politique et citoyenne des populations qui de plus en plus revendiquent de meilleures conditions d'existence ainsi que leur pleine participation au processus de développement qu'elles appellent de tous leurs vœux.

Le 29 mars 2016, le MBDHP a organisé avec la FIDH une table ronde à Ouagadougou, rassemblant une cinquantaine de participants issus de la société civile, afin d'établir une feuille de route pour les droits humains au Burkina Faso.

Des éléments de préoccupation ont été soulevés au cours de cette table ronde. Il s'agit :

- i. De la persistance de l'impunité des crimes de sang et des crimes économiques ;

- ii. Des atteintes aux droits à la vie et à l'intégrité physique des citoyens dues au développement de l'insécurité ;
- iii. De la situation des droits des femmes, qui demeure très préoccupante ;
- iv. Des atteintes aux droits économiques, sociaux et culturels des populations.

---

MBDHP = Rigueur et constance dans la promotion, la protection et la défense des droits de l'Homme

## **1. La persistance de l'impunité des crimes de sang et des crimes économiques**

Le MBDHP et bien d'autres organisations de la société civile et de démocrates burkinabè n'ont de cesse de dénoncer depuis des années la mainmise du pouvoir sur la justice au Burkina ainsi que l'insuffisance des moyens mis à la disposition de cette dernière pour jouer efficacement son rôle. Cette mainmise, en dépit des discours officiels, se traduit par la persistance de l'impunité des crimes de sang et des crimes économiques. Nous pensons particulièrement aux dossiers Norbert ZONGO, Thomas SANKARA, DABO Boukari auxquels viennent s'ajouter les dossiers des martyrs de l'insurrection populaire d'Octobre et novembre 2014 et du putsch manqué de septembre 2015.

Il en est de même pour des faits de corruption et de gestion scabreuse des deniers publics commis sous la 4<sup>ème</sup> République y compris durant la période de transition. Pourtant, ce sont ces faits de mal gouvernance qui expliquent pour l'essentiel l'état de sous-développement du pays ainsi que le déficit constaté dans la mise en œuvre des droits sociaux. C'est pourquoi, le MBDHP attend impatiemment l'ouverture de procédures judiciaires efficaces et non partisans contre tous les auteurs de malversations commises sous le régime de Blaise COMPAORE et sous la transition ainsi que l'application rigoureuse, par le nouveau Gouvernement, des règles de gestion transparentes des deniers publics.

## **2. Les atteintes aux droits à la vie et à l'intégrité physique des citoyens dues au développement de l'insécurité**

La sécurité des personnes et de leurs biens est devenue un défi majeur en matière des droits humains au Burkina. Les actes de grand banditisme et maintenant de terrorisme sont à l'origine d'innombrables atteintes aux droits à la vie et à l'intégrité physique des personnes.

Face au développement sans précédent du grand banditisme, les populations des zones rurales et semi-urbaines du Burkina ont mis en place des groupes d'auto-défense appelés kolgwéogo dont les actions ne sont pas toujours conformes aux principes des droits humains mais dont l'existence s'explique par l'incapacité de l'Etat à assurer de façon efficace la sécurité des citoyens.

De même, les attentats terroristes du 15 janvier 2016 à Ouagadougou et Inabaho ayant causé la mort de trente-deux (32) personnes, montrent aujourd'hui que la menace terroriste est une réalité au Burkina.

Le MBDHP déplore l'insuffisance des moyens mis à la disposition des forces de sécurité ainsi que l'insuffisance de leur formation pour la bonne exécution de leurs missions de sécurisation du territoire et de protection des populations et de leurs biens.

### **3. De la situation des droits des femmes**

Si le Burkina Faso a ratifié l'ensemble des instruments internationaux relatifs aux droits des femmes et adopté des lois suffisantes sur le plan national, bien que plusieurs d'entre elles doivent être revues et améliorées, la question de leur application et même de leur applicabilité se heurte à des pratiques néfastes encore largement répandues notamment en matière de veuvage, d'héritage, de mariage et d'accès à l'éducation.

A ces pratiques néfastes s'ajoutent les discriminations dans la représentation politique des femmes. Alors que la loi prévoit un quota d'au moins 30% de l'un ou l'autre sexe sur les listes électorales, seules 16 femmes siègent aujourd'hui à l'Assemblée nationale sur 127 députés, soit une représentation féminine de 12,59%.

### **4. Des atteintes aux droits économiques, sociaux et culturels**

Figurant parmi les pays les plus pauvres du continent, avec près de 50% de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté, le Burkina connaît d'importants déficits en matière de DESC. Au moyen notamment d'une meilleure gestion des ressources minières, il est urgent que l'accès aux services de base notamment l'éducation (plus de 3 000 écoles sous paillotes), la santé (des hôpitaux qui tombent en ruine), l'eau (très fréquentes coupures) soit amélioré. Ce sont les conditions d'un développement respectueux des droits humains, défi des nouvelles autorités nationales.

**Excellence madame la Présidente de la CADHP,  
Honorables commissaires,  
Mesdames et messieurs,**

Au regard de la situation précédemment décrite et prenant en compte les principaux défis en matière des droits humains au Burkina, le MBDHP formule les recommandations suivantes :

#### **i. A la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples**

D'envisager des visites de rapporteurs spéciaux au Burkina Faso en vue de formuler des recommandations pertinentes en vue de l'amélioration des droits humains dans le pays.

## **ii. A l'Etat du Burkina Faso**

a. De prendre les mesures nécessaires pour assurer l'égalité de tous les citoyens devant la justice en procédant au jugement des crimes impunis notamment les dossiers des martyrs de l'insurrection populaire d'octobre et novembre 2014 et du putsch manqué de septembre 2015 ;

b. De veiller à l'ouverture de procédures judiciaires efficaces et non sélectives contre tous les auteurs de détournement et de pillage des ressources du pays ;

c. De procéder à un déploiement conséquent de l'administration notamment judiciaire et sécuritaire sur toute l'étendue du territoire national en vue d'assurer la sécurité des populations des zones reculées ;

d. D'assurer de façon souveraine son rôle de protection des citoyens en :

- dotant les forces de sécurité en moyens conséquents ;
- veillant à conformer les pratiques de celles-ci aux normes et principes des droits humains ;
- procédant au démantèlement des bases militaires étrangères qui entravent la souveraineté du Burkina et obstruent le développement réel de ses forces de sécurité.

e. De prendre des mesures concrètes en faveur des droits des femmes notamment pour faciliter leur accès aux services sociaux de base et les libérer de l'emprise de certaines pesanteurs socioculturelles ;

f. D'œuvrer à l'effectivité des DESC en :

- Prenant des mesures appropriées contre la cherté de la vie ;
- Facilitant l'accès des populations aux services sociaux de base ;
- Mettant un terme aux coupures intempestives d'eau et d'électricité ;
- Facilitant la création d'emplois décents et pérennes pour les jeunes.

**Pleins succès aux travaux de la 58<sup>ème</sup> session de la CADHP !**

Banjul – Ouagadougou, le 06 avril 2016

**Le Comité Exécutif National**